



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 septembre 2024

Objet : Approbation des conventions d'objectifs et de financement « accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) » extrascolaire et périscolaire pour le site Charpak entre la Ville de Bastia et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Corse

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur FABIANI François ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment les articles L 227-1 à 12 et R.227-1 à 30 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/MAI/01/05 en date du 30 mai 2024 portant approbation de la création d'un accueil collectif de mineurs pour les moins de 6 ans à l'école maternelle Charpak ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant la création d'un nouvel Accueil Collectifs de mineurs à l'école maternelle Charpak sur un temps périscolaire et extrascolaire pour une capacité de 32 enfants âgés de 3 à 6 ans ;

Considérant que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Corse (CAF) soutient le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en versant aux organismes gestionnaires une prestation de service ALSH complétée du bonus territoire ;

Considérant qu'il convient de signer une convention d'objectifs et de financement pour chaque activité (extrascolaire et périscolaire) permettant de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de cette prestation de service entre la Ville de Bastia et la CAF de la Haute Corse ;

Considérant que ces conventions prennent en compte les nouvelles modalités de financements de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la branche Famille de la Sécurité sociale entre la CNAF et l'Etat, à destination des ALSH visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche Famille.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana Polisini,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** les conventions d'objectifs et de financement prestation « Accueil de loisirs sans hébergement » extrascolaire et périscolaire jointes en annexe.

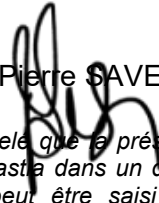
Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 01/10/2024


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.